



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

DEMANDE D'ADMISSION

NOUS CONTACTER

Par téléphone : (+687) 263.264

Par mail : societaires@sacenc.nc

Sur RDV à la SACENC :
34 rue Higginson
98800 Nouméa

lun.-jeu. 8h-12h/13h-17h
ven. 8h-12h/13h-16h

AUTEUR RÉALISATEUR

coller photo d'identité

Vos informations sont traitées par la SACENC (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la SACENC, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires, ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union Européenne. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation des droits d'auteur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer par voie postale à : SACENC, 34 rue Higginson - BP 5142 - 98800 Nouméa cedex.

Écrire en majuscule

1 - ÉTAT CIVIL*

M. Mme

Nom

Nom d'usage/d'épouse/d'époux

Prénom(s)

Pseudonyme ou nom d'artiste

Nationalité

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

N° CAFAT / sécurité sociale

2 - ADRESSE*

N°, type et nom de la voie

Code postal

Commune

Pays de résidence

3 - COORDONNÉES*

E-mail

Tél.

Fixe Mobile

Vos informations sont traitées par la SACENC (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la SACENC, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires, ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union Européenne. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation des droits d'auteur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer par voie postale à : SACENC, 34 rue Higginson - BP 5142 - 98800 Nouméa cedex.

* Champs obligatoires

4 - RÈGLEMENTS DE VOS DROITS D'AUTEUR

Par virement bancaire

N° de compte ou IBAN :

Code SWIFT :

Code BIC :

Le demandeur devra fournir le RIB d'un compte bancaire dont il est titulaire. Aucun règlement par virement bancaire ne pourra être effectué sur le compte d'un tiers. Les comptes épargnes ne sont pas acceptés.

Par chèque

Le règlement par chèque ne sera remis qu'en mains propres au bénéficiaire. Aucun chèque ne pourra être envoyé par la voie postale.

5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (cocher uniquement les cases qui vous concernent)

Je suis membre d'une ou de plusieurs autres sociétés d'auteurs à l'étranger
Si oui, lesquelles :

Je suis membre de la : SACEM SACD SCAM Adami Spedidam

Je suis dans une des situations décrites à l'article 2, § 5 du Règlement Général de la SACENC : ainsi, notamment, je suis associé(e) ou commanditaire ou j'occupe un poste à quelque titre que ce soit (administratif ou artistique) au sein d'un établissement utilisant le répertoire de la SACENC et/ou d'une société d'édition musicale* oui non

6 - DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE DÉPOSÉE À L'APPUI DE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION (joindre le bulletin de déclaration)

Titre*

Genre* (clip, émission, documentaire...)

Exploitation (DVD, chaîne TV, Internet...)

7 - APPORTS*

Connaissance prise des articles 2 et 3 des Statuts de la SACENC, je choisis d'apporter à la SACENC mon droit d'exécution ou de représentation publique et mon droit de reproduction mécanique pour :

le monde entier La Nouvelle-Calédonie Autres (précisez):

Je confirme, sous ma responsabilité, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Le

Signature :



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

L'ADHÉSION À LA SACENC DES AUTEURS-RÉALISATEURS

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à la SACENC, deux conditions sont nécessaires :

- ▶ **Avoir réalisé une œuvre audiovisuelle** s'appliquant aux œuvres du répertoire de la SACENC (un documentaire à caractère musical, un clip, une vidéomusique ou une vidéo/humour (telle la captation d'un spectacle par exemple), une émission de variété, de jeu, de divertissement...)
- ▶ **Justifier de l'exploitation de cette œuvre** (au choix : attestation de diffusion ou exemplaire du support audiovisuel commercialisé ou capture d'écran d'une plateforme de distribution telle que Youtube, Facebook...)

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'ADMISSION

Pour être complet, le dossier d'admission devra comprendre :

- Le formulaire de demande d'admission et l'acte d'adhésion** remplis, datés et signés
- Une photocopie d'**une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport uniquement)
- Une photo d'identité** aux normes en vigueur
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du postulant**
- Un justificatif de domicile** (facture, quittance de loyer, attestation d'hébergement...)

Pour le dépôt de votre œuvre :

- Le(s) bulletin(s) de déclaration** de l'œuvre rempli, daté, signé,
- Un support audiovisuel** de l'œuvre
- Le conducteur de l'émission** (si concerné)
- Un justificatif d'exploitation de l'œuvre** (voir ci-joint)
- Le contrat d'auteur-réalisateur**

Règlement du droit d'entrée de 1 000 XPF :

- En espèces**
- Par chèque** à l'ordre de la SACENC.
- Par virement*** sur le compte IBAN FR76 1749 9000 1019 0823 0201 359 (BIC : BCADNCNN)
- Par carte bancaire**

* Indiquer le NOM et PRENOM dans le libellé

LES OBLIGATIONS DU CRÉATEUR VIS À VIS DE LA SACENC

Par l'adhésion, le créateur auteur-réalisateur :

- ▶ s'engage à observer les dispositions des Statuts et du Règlement Général,
- ▶ a l'obligation de déposer toutes ses œuvres,
- ▶ fait apport à la SACENC du droit d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique (télévisions, radios, concerts, spectacles,...) et la reproduction mécanique (disques, cassettes, vidéos,...) de ses œuvres. Le créateur conserve l'entier exercice de son droit moral c'est-à-dire qu'aucun arrangement ou adaptation de ses œuvres ne pourra être déposé sans son accord.

Un membre de la SACENC peut, à tout moment et sans aucune restriction, procéder, avec effet à la fin de chaque année civile, au retrait des catégories de droits apportées à la SACENC, ce pour tous les territoires ou pour certains territoires seulement, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois avant la fin de l'année civile concernée (article 2 des Statuts).

NOUS CONTACTER

Sur RDV au siège social de la SACENC : 34, rue Higginson - Vallée des Colons - 98800 Nouméa

Par courriel : societaires@sacenc.nc

Par téléphone : (+687) 263 264

Par courrier postal : SACENC - BP 5142 - 98853 Nouméa cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME SERA REFUSÉ



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

ACTE D'ADHÉSION À LA SACENC

AUTEUR-RÉALISATEUR

- Sous réserve de l'acceptation de ma demande d'admission par le Conseil d'Administration de la SACENC conformément à l'article 2 du Règlement Général de la SACENC,

Je soussigné(e), (NOM + Prénoms) _____

Né(e) le _____

Déclare :

Avoir pris connaissance des dispositions des Statuts et du Règlement Général de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC), dont le siège social est 34 rue Higginson, 98800 Nouméa, et notamment de l'article 2 desdits Statuts, ainsi que des conditions d'admission,

Adhérer en qualité d'auteur-réalisateur, sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement Général de la SACENC, et ainsi lui faire apport, conformément aux dispositions de l'article 2 desdits Statuts, à titre exclusif, du droit qui m'est reconnu par les dispositions législatives françaises et néo-calédoniennes, ainsi que les conventions internationales relatives à la propriété littéraire et artistique, d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique de toutes mes œuvres dès que créées, pour (cocher une seule case) le monde entier ou le Territoire de la Nouvelle-Calédonie uniquement.

Reconnais :

Que la SACENC bénéficiera de toutes prorogations, quelle qu'en soit la nature ou la source, dont les droits ci-dessus pourraient être l'objet,

Que, sous réserve d'un retrait total ou partiel effectué, s'il y a lieu, dans les conditions prévues aux Statuts de la SACENC, cet apport demeurera acquis à la SACENC pendant l'existence de cette société (prorogations éventuelles comprises) même si, contrairement aux stipulations du Règlement Général de la SACENC, j'ometts de déclarer les œuvres futures au répertoire de la société,

M'engage :

D'une façon générale, à me conformer aux dispositions des Statuts et du Règlement Général de la SACENC.

Fait à _____ Le _____

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

Qu'est-ce que le droit d'exécution ou de représentation publique ?

Le droit de représentation ou d'exécution publique a pour objet toute communication de l'œuvre au public, par tous moyens connus ou à découvrir, et notamment par l'exécution d'une prestation instrumentale ou vocale, par l'audition de reproductions mécaniques telles que disques phonographiques, fils, rubans, bandes magnétiques et autres, par la projection de films ou autres supports audiovisuels tels que vidéodisques, vidéocassettes, etc., par la diffusion, par tout procédé de télécommunication, par fil ou sans fil, par satellite ou sans satellite, d'émissions radiophoniques ou télévisuelles ou de programmes de toute nature, ou par la réception de ces émissions ou programmes, ou celle de toute transmission sonore ou visuelle ou par tous moyens de diffusion des paroles, des sons, des images, de documents, de données ou de messages de toute nature.

Qu'est-ce que le droit de reproduction mécanique ?

Le droit de reproduction mécanique a pour objet toute fixation matérielle de l'œuvre, par tous moyens connus ou à découvrir autres que la reproduction graphique, notamment la reproduction sur phonogrammes, fils, rubans, bandes sonores magnétiques et autres, la reproduction cinématographique, la reproduction radiophonique, télévisuelle et en ligne, qu'il s'agisse ou non d'œuvres spécialement créées en vue de leur incorporation à des films de télévision, ou sur commande de toute personne ou organisme de radiodiffusion, la reproduction sur supports audiovisuels, quelle qu'en soit la nature, etc., et toute utilisation quelconque de ces enregistrements, notamment : audition et diffusion publiques sous toutes leurs formes, vente ou location au public pour l'usage privé, copie privée dans le cadre des lois et règlements la concernant, etc.

**NOUS
CONTACTER**

Par téléphone : (+687) 263.264

Par mail : societaires@sacenc.nc

Sur RDV à la SACENC :
34 rue Higginson
98800 Nouméa

lun.-jeu. 8h-12h/13h-17h
ven. 8h-12h/13h-16h

PIECE JUSTIFICATIVE OBLIGATOIRE

Selon le mode d'exploitation de votre œuvre, cocher le justificatif d'exploitation fourni et joignez ce formulaire et la copie du justificatif d'exploitation à votre dossier d'admission.
défaut, cocher la case "Attestation sur l'honneur".

Plateforme de distribution, streaming, téléchargement (Deezer, Spotify, Apple Music...) :

- Une capture d'écran du site établissant la mise à disposition de l'œuvre

Plateforme de distribution et de contenus générés par les utilisateurs (YouTube, Facebook...) :

- Une capture d'écran du site faisant apparaître le titre et le nom de l'artiste

Concert, spectacle, télévision, radio, attente téléphonique et autres exécutions publiques :

- Une attestation de diffusion publique selon le modèle ci-joint

Support phonographique ou vidéographique :

- Un exemplaire du CD ou du DVD commercialisé sur lequel est fait mention du titre de l'œuvre

Attestation sur l'honneur :

- Je soussigné(e), atteste sur l'honneur que mon œuvre a bien fait l'objet d'une exploitation publique à l'occasion de *(préciser succinctement le contexte de l'exécution ou de la représentation publique)* :

.....

.....

.....

ATTESTATION DE DIFFUSION

(EXÉCUTION OU DE REPRÉSENTATION PUBLIQUE D'UNE ŒUVRE)

pour les besoins d'une demande d'admission en qualité d'auteur et/ou de compositeur à la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC)

Je soussigné(e) (NOM + Prénom) :

.....

en ma qualité de (représentant légal, directeur d'antenne, directeur des programmes, directeur artistique...) :

.....

de la société/de l'établissement/ de l'association (dénomination sociale ou enseigne commerciale) :

.....

situé(e) (adresse) :

.....

.....

Atteste avoir exécuté ou représenté publiquement

l'œuvre (préciser le titre) :

.....

dont les ayants droit sont :

Auteur(s) :

Compositeur(s) :

Editeur(s) :

Le (préciser la date JJ/MM/AA de l'exécution ou de la représentation publique) :

A l'occasion de (préciser succinctement le contexte de l'exécution ou de la représentation publique) :

.....

.....

.....

Fait à Le

Signature et cachet de l'établissement :

Vos informations sont traitées et destinées à la SACENC (responsable du traitement) uniquement afin de gérer la demande d'admission à la SACENC d'un futur membre et de vérifier le début de l'exploitation de son œuvre sur la base de votre consentement. Elles sont conservées pendant la durée de son adhésion et les durées de prescriptions légales applicables. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, d'opposition et de retrait de consentement que vous pouvez exercer par voie postale à : SACENC, BP 5142 - 98853 Nouméa cedex.